



# Breuillet

AM/019/2024

## ARRETE DU MAIRE

### DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CLAUDIA CARTER RESPONSABLE SERVICE ETAT CIVIL / ELECTIONS / GUICHET UNIQUE

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant M. le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération 2020.I.31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité,

Considérant l'arrivée de Mme Claudia CARTER, Officier d'Etat civil, Responsable du service Etat Civil / Elections / Guichet Unique,

## ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Madame Claudia CARTER**, Responsable du service Etat Civil / Elections / Guichet Unique, dans le cadre de ses attributions, pour :

- **ETAT CIVIL**

- Réception des déclarations de naissances, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels,
- Transcription et mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- Délivrance de toutes les copies, extraits et bulletins d'état civil, qu'elle que soit la nature des actes,
- Surveillance des opérations funéraires,
- Duplicata des livrets de famille et mentions diverses,
- Non opposition mariage,
- Courriers adressés aux avocats pour mise à jour des actes de naissance,
- Recensement militaire (diplôme),
- Certificat de résidence,
- Certificat de vie,
- Certificat de vie commune ou de concubinage,
- Enregistrement du Pacte Civil de Solidarité (PASCs),
- Modification du Pacte Civil de Solidarité (PASCs),
- Dissolution du Pacte Civil de Solidarité (PASCs).

Mis en ligne le 21/03/2024 à 14h44

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-091-219101052-20240312-AM0192024-A

- **CIMETIERE**

- Bons de travaux funéraires,
- Inhumations, exhumations,
- Pouvoirs destinés aux familles.

**Article 2 :**

La délégation qui est conférée à Mme **Claudia CARTER**, Responsable du service Etat Civil / Elections / Guichet Unique, exerçant la fonction d'Officier d'Etat civil, par l'article 1 peut être exercée, en cas d'absence ou d'empêchement, par tous les agents du service exerçant la fonction d'Officier d'Etat civil ;

**Article 3 : Publication, notification, exécution**

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

et dont ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- Madame la Trésorière Principale de Dourdan.

Notifié le 14/03/24 .

Fait à Breuillet, le 12 mars 2024

**Responsable du service  
Etat Civil / Elections  
Guichet Unique**

**Claudia CARTER**



**Mme Le Maire**



**Véronique MAYEUR**